



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 32961

Texte de la question

Les problèmes posés par la récupération des boîtes noires du Boeing de la catastrophe de Charm-el-Cheik ont mis en valeur l'intérêt de faire en sorte que ces équipements soient insubmersibles. M. Bruno Bourg-Broc demande en conséquence à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer s'il ne lui paraît pas opportun de prendre l'initiative d'une amélioration de la réglementation internationale de l'aviation à ce sujet.

Texte de la réponse

Rendus progressivement obligatoires sur tous les aéronefs d'un certain tonnage, les enregistreurs de vol ont des spécifications définies dans un document établi par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Au cours des discussions qui ont périodiquement lieu sur ce point, la mise en place d'enregistreurs insubmersibles, placés à l'extérieur de l'aéronef pour être largables ou éjectables, est périodiquement évoquée. Ce projet a toujours été écarté, dans la mesure où les inconvénients l'emportent sur les avantages en cas d'accident en mer. Si des équipements insubmersibles permettaient une récupération aisée et rapide, ils n'offriraient pas les mêmes garanties de protection des données. L'enregistreur, n'étant plus à l'intérieur de l'avion, serait plus fragile et, en cas d'éjection, les données ne contiendraient pas les enregistrements des derniers paramètres et conversations. Par ailleurs, une éjection intempestive pourrait être dommageable à l'appareil ou à son environnement. De plus, le repérage de l'épave, qui est réalisé grâce aux enregistreurs, pourrait devenir difficile ou impossible. Il convient de noter que les accidents d'avion survenant dans la grande majorité des cas en phase d'approche ou de décollage, à une distance raisonnable de la côte, la récupération des enregistreurs peut généralement être effectuée avec des moyens appropriés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32961

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 790

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3182